



Novembre 2020

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

TÉLÉTRAVAIL : ENTRE DISCOURS ET RÉALITÉ

Pressée par l'ensemble des organisations syndicales lors de l'audioconférence du vendredi 6 novembre, du fait de son absence de communication depuis le début du confinement 2.0, la directrice a fini par envoyer un message à l'ensemble des agents.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle a fait dans l'allégé ! Pas grand-chose hormis le respect des gestes barrières !

Aucune allusion au fait que le télétravail est la règle dans la fonction publique pendant la crise sanitaire !!!...Bien loin des recommandations que se plaît à afficher le gouvernement. Il ne faut pas s'étonner qu'à peine 20 % de télétravailleurs soient comptabilisés à la DRFiP44 !

Sur ce sujet, **FO**, au niveau Finances a rappelé qu'à Bercy, alors que l'objectif d'agents en télétravail a été fixé à 30% : il y a pour l'instant aux environs de 20% des agents en télétravail contre 26% en mars-avril !

FO a aussi déploré auprès d'Olivier Dussopt, qu'à contrario des discours officiels et des circulaires ministérielles sur le télétravail, (...) dans bien des services, tous les freins sont mis en place par la hiérarchie pour ne pas développer cette modalité de travail ...et que trop d'agents attendent vainement le matériel ¹.



Dans son bilan du 1^{er} confinement, l'Etat a pourtant admis un manque de préparation du secteur public au travail à distance. Et s'est par ailleurs, félicité que, par un important effort humain et matériel, la continuité des missions essentielles a été assurée, grâce à adaptation rapide des organisations de travail et des agents.

Lors des dernières audio/visio, la ministre de la Fonction publique évoque les difficultés et l'approvisionnement insuffisant en matériel informatique dans les administrations.

Elle a d'ailleurs récemment précisé que, dans le cadre du plan de Relance (inscrit dans le projet de loi de finance de 2021), 200 millions d'euros seraient dédiés à des dépenses pour des outils à distance dans le public mais aussi pour le développement des dossiers numériques, soit la dématérialisation de services pour le public...

Concrètement une partie seulement des 200 millions ira à l'achat de matériel informatique pour les agents.

1- **FO Finances** a aussi pointé les incohérences. La gestion gouvernementale de la crise sanitaire est incompréhensible pour les fonctionnaires de notre ministère : rester confiné tout en laissant ouverts les services publics pas de mise en place de Plans de Continuité d'Activités'...

Espérons que la DRFiP44 entendra le dernier message du Directeur général qui demande de maximiser le télétravail !!

MAINTENANCE HÉLIOS : L'ART MAIS PAS LA MANIÈRE !



Le 10 novembre, le DG a informé les directeurs locaux (mais pas les OS!) de sa décision d'accorder une journée d'ASA à répartir sur les deux jours, aux agents concernés par la maintenance Hélios des 12 et 13 novembre.

Pour mémoire, c'est pourtant **FO DGFIP** qui était intervenu très rapidement sur cette question dès le début du confinement considérant que vouloir à tout prix maintenir la présence des agents sur site alors même que l'application sur laquelle ils travaillent serait indisponible n'avait pas de sens de surcroît en période de crise sanitaire.

C'est inadmissible !

Vous avez dit dialogue social ???

Lors de l'audioconférence le DG a refusé que les congés pris à tort, soient transformés en ASA ! Si toutefois, vous aviez des difficultés à faire modifier un congé en ASA, n'hésitez pas à nous en faire part. On n'en a pas fini avec cette histoire

LE TÉLÉTRAVAILLEUR TRAVAILLE ! ÇA VA MIEUX EN LE DISANT ...

Lors du CHSCT, a été évoquée, une fiche de signalement rédigé par un agent vulnérable qui a été agressé verbalement et par SMS par une personne de son service qui pense qu'être un télétravailleur c'est être un flemmard !

D'autres agents en situation de vulnérabilité (positionnés en télétravail ou en ASA) nous ont fait part des petites remarques faites par des agents proches d'eux.

Pour mettre les choses au point :

- ❌ NON être un agent vulnérable n'est pas une chance !
- ❌ NON être en télétravail 5J/5 n'est pas aussi confortable que certains voudraient le croire !
- ❌ NON être séparé de son collectif n'est pas aussi facile que cela n'y paraît !
- ❌ ET NON les télétravailleurs ne sont pas des paresseux !



L'agresseur va être reçu par son administration.
 Ces comportements ne sont pas admissibles et sont même condamnables !
 Tout le monde ne peut pas dire tout et n'importe quoi sur son lieu de travail.
 La bienveillance, à laquelle nous aspirons pour nous même, vaut pour les autres, non ?
 Et franchement, s'il y a bien un moment où il est inutile de rajouter des tensions aux tensions, c'est bien maintenant.
 Nombreux sont ceux qui ont vraiment du mal à vivre ce confinement 2.0.

Si vous aussi vous êtes confrontés à un tel comportement... Réagissez !

ET LES CONJOINTS DE PERSONNES VULNÉRABLES ?

FO demande une réponse pour les agents vivant avec un proche vulnérable

Dans ce deuxième confinement l'attitude des employeurs n'est plus très limpide.

Ils poussent pour que les agents soient en présentiel. Et cette attitude peut avoir des répercussions au plan sanitaire.

Ainsi un des grands sujets d'inquiétude pour **FO Fonctionnaires** est actuellement celui relatif aux agents vivant avec une personne vulnérable.

Lors de la première vague de la crise sanitaire, ils pouvaient être placés en ASA (autorisation spéciale d'absence) lorsqu'ils étaient dans l'impossibilité de télétravailler.

Ce n'est plus le cas désormais et FO s'en indigne !

Cette situation renvoie aux modifications intervenues cet été. Si en effet, un décret publié le 5 mai décrivait onze situations pour lesquelles les personnes étaient considérées comme vulnérables, et donc pouvaient être placées en chômage partiel (ou en ASA dans le public), un décret, publié le 29 août, a réduit à quatre le nombre de ces critères, supprimant celui relatif aux personnes vivant avec quelqu'un de vulnérable.

Le conseil d'État a toutefois invalidé le 15 octobre ce dernier décret, ce qui a remis en selle celui du 5 mai.

Mais le critère des personnes vivant avec un proche vulnérable n'est plus reconnu, ce qui supprime à ces personnes le droit au chômage partiel (ou l'ASA).

La fin de ce dispositif (le 31 août dernier) était une possibilité prévue par la loi du 25 avril 2020, ainsi que l'indique le Conseil d'État.

Alors que les agents concernés ne peuvent plus être placés, pour l'instant, en ASA, **FO** demandent que cette mesure soit réactivée.

Beaucoup de personnes à risque ont dû revenir travailler en présentiel à cause du décret du 29 août, et si elles ont pu ensuite, par l'invalidation de ce décret, repartir chez elles reste que le cas des agents vivant avec un proche vulnérable n'est toujours pas réglé.



RECONNAISSANCE EN MALADIE PROFESSIONNELLE : FO ATTAQUE LE DÉCRET

Début novembre, la confédération **FO** a adressé une lettre au Premier ministre, demandant une suspension des réformes en cours dans la Fonction publique.

FO estime en effet que toute l'attention des pouvoirs publics devrait être consacrée aux dispositions indispensables en termes de protection des agents et de moyens d'assurer la continuité du service dans les meilleures conditions.

FO s'élève contre des restructurations et suppressions d'emplois qui se poursuivent dans certaines administrations et rappelle ses revendications, entre autres le maintien des CHSCT, l'abrogation du jour de carence et la reconnaissance pleine et entière du Covid 19 en maladie professionnelle pour tous les agents concernés.

Le 13 novembre, se heurtant à la surdité du gouvernement, **FO Fonctionnaires** a attaqué en justice d'attaquer en justice le décret du 14 septembre 2020 sur la reconnaissance en maladie professionnelle de la Covid-19. Un décret se distinguant par l'absurdité de ses dispositions.



FO Fonctionnaires souligne ainsi que le texte instaure une nouveauté qui crée une inégalité sans précédent en renvoyant la reconnaissance de la Covid-19 comme maladie professionnelle non au fait d'avoir contracté la maladie mais en fonction de la thérapeutique mise en place, notamment l'oxygénothérapie ou toute autre forme d'assistance respiratoire.

A quoi cela sert-il de féliciter les personnels et louer leurs engagements dans les services (...) si c'est pour ne pas les protéger lorsqu'ils ont contracté la maladie dans l'exercice de leurs missions ?

